

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

Objet

Le vingt-six juin deux mil vingt un à dix heures
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Subvention

Résidence autonomie

Présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Gilles GLAREY, Christophe DUTHEIL, Elodie VANACKERE, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Céline BORDIER, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Delphine LAINÉ

Procurations : Thierry MONTEL à Olivier GUILLAUME, Christine FONTAINE à Emmanuelle ATES, Véronique CORTES ROUX-latur à Jacky DONJON, Lionel FUENTES à Nathalie REBATEL, Florence YSARD JACOB à David ATES, Carine PIBOULEU à Christophe DUTHEIL, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Sarah COMMUNAL à Jean-Marc DEBAUGE, Jean-Claude BENGRIBA à Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT à Delphine LAINÉ

Date de convocation
18 juin 2021

Date d'affichage
5 juillet 2021

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Nathalie REBATEL qui informe qu'une somme a été prévue au budget pour subventionner la résidence autonomie.

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Celle-ci est imputée à l'article 65738 – Subvention de fonctionnement - Autres organismes pour un montant prévisionnel de 52 600 €.

Nombre de présents : 19

La trésorerie demande la prise d'une délibération pour préciser que cette subvention est destinée à la résidence autonomie.

Nombre de votants : 29

Monsieur Le maire propose de prendre cette délibération afin de pouvoir verser les fonds dans les meilleurs délais.

Exprimés : 29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif principal 2021 adopté,
Vu les crédits affectés à l'article 65738,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- précise que la subvention prévue à l'article 65738 est au bénéfice de la résidence autonomie « Les Chamois » sise à Valgelon-La Rochette
- décide du versement de la subvention inscrite à l'article 65738 pour un montant de 52 600 € à la résidence autonomie « Les Chamois »
- autorise Monsieur à signer tout document se rapportant à la présente délibération

Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		29

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

